par le tribunal correctionnel de Tournai, dans sa séance du 10 courant, n'a nous a point affecté. Nous dirons même que puisqu'il y avait des coupables, notre désir a toujours été qu'ils fussent punis. En déplorant que, malgré une surveillance de tous les instants, de pareils faits aient pu se produire, nous blâmons et flétrissons les coupables, loups dangereux vêtus de la peau de l'agneau. Nous rejetons ces trop disciples de la morale indépendante : ils sont en bien des points des mœurs catholiques, ils n'entrent de common avec nous. Trompant la bonne foi par une extérieure hypocrite et des pratiques religieuses affectées, ils ont fait tout le mal que le diable, — leur maître impur, — leur a suggéré. C'est un malheur que ce scandale. Dieu l'a permis, afin que l'on redouble de vigilance dans tous les établissements catholiques. Les âmes dignes et pures ne supposent pas facilement le mal; c'est pour cela que les méchants et les fourbes parviennent quelquefois à les tromper.

» Aucun de ces misérables n'était prêtre; aucun n'était proprement ce qu'on peut appeler un religieux. Le scandale que certains journaux ont fait à propos de cette affaire, n'a eu d'autre but que celui de nuire à un excellent établissement catholique. Ils n'y ont point réussi.

» Et puisque nous sommes sur ce terrain, nous dirons à ces journaux, avec autant de vérité que de franchise : Imitez-nous, surveillez comme nous, chassez comme nous les brebis galeuses; en un mot, travaillez comme nous à faire régner la religion et les mœurs dans vos établissements ! Si, malgré nos précautions les plus grandes, malgré la surveillance la plus active, malgré l'esprit religieux, nous avons encore des faits malheureux à déplorer, que doit-il se passer ailleurs, dans ces établissements d'instruction où la surveillance est presque nulle et d'où tout frein religieux est banni ?

» Nous n'ajouterons qu'un seul mot : les prévenus n'ont point comparu; ils n'ont donc pu ni être interrogés ni se défendre. »

— La police verviétoise vient d'arrêter, au moment où ils se livraient à leurs exploits, trois auteurs d'un guet-apens.

Cette triple capture a eu lieu dans les circonstances suivantes :

Pendant la nuit de samedi à dimanche, vers minuit, le sieur Nyssen, habitant la rue des Six Cents Franchimontois, regagnait sa demeure par la rue Dison, lorsqu'il fut attaqué par un individu qui lui sauta à la gorge et lui lança un coup de poing qui le renversa. Deux complices vinrent en aide à ce malfaiteur et tandis que l'un lui enlevait son porte-monnaie contenant trois francs, l'autre s'acharnait à coups de canne sur la victime et sur un jeune homme qui l'accompagnait.

— Un vol assez important a été commis hier soir à la gare de Charleroi. Un marchand de chevaux de Nivelles, en état d'ivresse, se trouvait vers 9 heures du soir à la salle d'attente de 3e classe, en compagnie d'un sien ami de Braine-Lalleud, qu'il n'avait pas vu depuis 12 ans. Ils prirent chacun un verre de bière que le marchand de chevaux paya avec une pièce de cinq francs. En remettant la monnaie en poche, il laissa tomber sa bourse et son porte-monnaie. Son ami les ramassa et notre ivrogne s'endormit sur un banc. Ce n'est que le matin qu'il s'aperçut qu'avec son ami, sa bourse et son porte-monnaie avaient disparu. La première renfermait 115 fr. Le second 120 fr. total 245 fr.

Le volé a déposé une plainte à la police.

— Un triste accident vient de jeter dans le deuil une des plus honorables familles d'Hautmont :

Dimanche, M. Anatole Delhaye, négociant en grains, à Hautmont, était allé avec sa famille passer la journée à Rousies, et vers dix heures, sur le chemin qui conduit à la grand' route de Ferrière-la-Grande, il se gara pour laisser passer un cabriolet qui le suivait; malheureusement deux des roues de sa voiture tombèrent dans un fossé et les cinq personnes qui s'y trouvaient furent précipitées sur le sol. Quatre se relevèrent sans aucun mal, mais il ne fut pas de même de M. Delhaye qui eut la colonne vertébrale fracturée. C'est dans le plus pitoyable état qu'on le transporta chez M. Hensel, voisin de l'accident, où il reçut aussitôt les plus grands soins en attendant l'arrivée des docteurs Culot et Hainaut, mandés en toute hâte.

M. Delhaye continua à recevoir les soins de la famille de M. Hensel, jusqu'au lundi dans la matinée; puis il fut reconduit à son domicile où il expira mardi matin. Il n'était âgé que de 45 ans.

Ses funérailles ont eu lieu à Hautmont, jeudi, à dix heures, devant une affluence extraordinaire.

Faits Divers

— M. Emile Guinet, le propriétaire des usines de Neuville, près Lyon, a offert, le jour de son départ pour Philadelphie, la Chine et le Japon, une somme de 200,000 francs au président de la société d'instruction primaire du Rhône. Les revenus de cette somme seront affectés à l'entretien d'un cours d'instituteurs.

— MM. Lelevain, mort au mois de mars dernier, rue de Châteaudun, à Paris, a légué à l'académie française une somme de 40,000 francs pour fonder un prix annuel de 2,000 francs. Ce prix sera décerné à quiconque s'en montrera le plus digne par sa vertu, sa sagesse et sa probité.

— On écrit de Montmédy :

« Une catastrophe horrible vient de plonger trois familles dans le deuil. Quatre ouvriers étaient occupés depuis deux nuits à vider les fosses d'aisances de la fabrique de chaussures, quand l'un d'eux, voulant juger de l'état d'avancement des travaux, commit l'imprudence vers trois heures du matin, de descendre dans la fosse. Ne l'entendant pas répondre à leurs interrogations, deux de ses compagnons descendirent successivement pour le retirer; tous y restèrent. Le quatrième, effrayé, alla donner l'alarme aux ouvriers de la cité Messine; puis il se fit descendre à son tour avec précaution, mais dut être remonté à moitié asphixié. Deux d'entre eux, les sieurs Chemihet et Willemert, tous deux beaux-frères, étaient morts. Le troisième, le sieur Poiret, donnait encore quelques signes de vie; mais, malgré les soins qui lui furent donnés, il ne tarda pas à succomber. Tous ces malheureux sont indigents et pères de famille. »

— Les journaux suisses nous apportent des détails sur les inondations qui ont eu lieu en Suisse après les pluies torrentielles du 8 juin.

Dans le canton de Schaffhouse, l'inondation a détruit sur plusieurs points la ligne du chemin de fer de Beylingen à Emmishofen. A la gare de Waizen, une femme de trente-sept ans, mère de cinq enfants, a été tuée par la foudre au moment où elle portait à son mari, ouvrier de la ligne, son repas du soir.

Dans la soirée du même jour, les machines destinées à enfoncer les pilotis du grand quai, près de Rapperswil, ont été précipitées dans le lac par l'ouragan. Les environs du village de Mosnang, dans le même canton de Saint-Gall, ont été couverts, dans cette soirée, d'une couche épaisse de grêlons. Le niveau du lac de Constance s'est élevé de six pouces pendant le courant de la semaine dernière.

Dans le canton d'Appenzell, les pluies ont fait grossir les torrents, qui ont enlevé plusieurs ponts et causé de graves dommages aux routes. Le Kaubach, qui ordinairement fournit à peine l'eau nécessaire à faire tourner un moulin, a enlevé un espace de terrain assez considérable, couvert de bois, et a détruit le nouveau pont de fer de la route Appenzell-Hundwil. Les communications entre Urnæsch et Appenzell sont interrompues. L'Urnæsch a enlevé entre autres, à Auermuhle, un pont sur lequel se trouvaient un père et ses deux fils venus là tout exprès pour voir les eaux du torrent. Le cadet des deux fils a seul été jeté sur la rive et a pu se sauver. Le père et le fils aîné ont disparu. La Sitter a charrié pendant plusieurs jours de nombreux troncs d'arbres arrachés à ses rives.

Dans le canton de Zurich, les localités Fucherüti, Brach, Bübikon, Hinweil et Bæsentschweil ont été frappées par la grêle. Les foins et les champs de céréales ont été fortement endommagés et en partie détruits.

A Ermatingen, dans le canton de Thurgovie, et dans la commune bernoise de Hasle, on signale les mêmes scènes de désolation. Les arbres fruitiers sont hachés par la grêle; les foins, les cultures maraîchères et les céréales sont en grande partie détruits. Les routes ont été aussi fortement détériorées.

Dans le canton de Berne, le pont du chemin de fer, près de Frauenfeld est en partie renversé. Les lignes de Steckborn et Bischoff-zell sont interrompues; celle de Wyl (Union suisse) est impraticable sur un parcours de 15 kilomètres. Les rivières et torrents se sont enflés dans le canton de Berne de manière à y faire craindre aussi de graves accidents.

— La *Gazette de Strasbourg* annonce que de grandes inondations ont lieu dans le Wurtemberg; le Schussenthal, avec les vallées avoisinantes près de Ravensbourg, est sous l'eau.

— On a déjà fait allusion aux scènes de désordre qui s'étaient produites dans quelques localités à propos de l'installation des nouvelles municipalités. Un journal conservateur d'Avignon, le *Comtat*, fait le récit de deux de ces manifestations, qui font honneur à ceux qui s'y livrent et à ceux qui les tolèrent.

Dimanche dernier, à Lamotte d'Aigues, les radicaux déposèrent un « arbre de mai » devant la maison de l'ancien maire. Le soir, après de copieuses libations, ils se rendirent au café, où ils forcèrent des artistes de passage à chanter les morceaux les plus incendiaires de leur répertoire. Les bravos les plus enthousiastes accueillirent une chanson dont le refrain était :

J'arracherai plutôt les entrailles d'un prêtre,
A défaut de cordon pour étrangler les rois.

Chose triste à constater, le nouveau maire encourageait par sa présence et ses applaudissements ces chants sauvages.

Le même jour, à Malemort, les habitants furent avertis à son de trompe, dès quatre heures du matin, que la Marianne, portant une couronne et une cocarde rouge, était replacée sur le grand portail, d'où elle avait été abattue en 1874. Le crieur public invitait en même temps les habitants à aller la voir. Pendant la journée, deux bals furent ouverts. Le soir, les membres de la nouvelle municipalité se rendirent en cortége, musique en tête, saluer la Marianne; quelques fusées furent lancées, puis on brûla un feu de joie pendant que la musique jouait la *Marseillaise*.

TRIBUNAUX.

La cour d'assises de l'Oise, dans son audience du jeudi 8 juin, a jugé l'assassinat reproché à la fille Laurent :

Quelque temps avant le mois de février 1876, l'accusée, fille Léonie Laurent, domestique à Léglantiers, devint enceinte, elle était déjà mère d'une petite fille, alors âgée de huit mois et confiée aux soins d'une nourrice.

Jamais l'accusée n'avait témoigné la moindre affection pour cette enfant; elle la traitait brutalement au contraire et la considérait comme une charge trop lourde pour ses ressources. A la suite de sa nouvelle grossesse, elle résolut de s'en débarrasser ; elle annonça à ses maîtres l'intention de se rendre dans le département du Nord, d'où elle est originaire, pour y conduire sa petite fille, et obtint sous ce prétexte l'autorisation de partir le 20 février. Dans la matinée de ce jour, elle alla chercher sa fille chez la femme qui la nourrissait. En vain celle-ci lui offrit de réduire de près de moitié le prix de ses soins, l'accusée ne consentit pas à lui laisser l'enfant qu'elle emporta.

Au lieu de se rendre dans le département du Nord, elle s'arrêta à Saint-Just, puis se dirigea sur la commune du Plessier-sur-Saint-Just. Arrivée près d'une carrière d'argile, vers deux heures après-midi, elle mit à exécution le projet qu'elle avait conçu de tuer son enfant. Elle frappa d'abord sur la tête à coups de poings, mais ces violences ne suffisant pas à déterminer immédiatement la mort, elle saisit la petite fille par les pieds, la fit tournoyer dans l'air et lui fracassa le crâne en lui frappant à deux reprises et de toutes ses forces, la tête contre le sol.

Elle creusa ensuite un trou et y enterra le cadavre qu'elle recouvrit d'une couche épaisse de terre foulée avec soin. Après avoir ainsi accompli en plein jour, à quelques pas d'une route fréquentée, un crime aussi odieux, elle se mit tranquillement en quête d'une place de domestique; n'en trouvant pas, elle revint à Saint-Just, elle y passa la soirée au bal en compagnie d'un jeune homme qu'elle rencontra par hasard et avec lequel elle noua des relations intimes.

Le lendemain, 21 février, elle revint à Léglantiers, chez ses maîtres, qui l'interrogèrent sur son voyage et remarquèrent l'embarras de sa contenance. Elle quitta bientôt Léglantiers et se rendit à Tricot. C'est là que le 8 mars elle fut retrouvée par la gendarmerie, à qui on avait signalé la disparition de son enfant. Elle essaya d'abord de faire croire qu'elle était allée à Paris et qu'elle y avait abandonné sa fille; puis, elle avoua l'avoir tuée, mais elle prétendit l'avoir enterrée vivante. Ce n'est qu'après la découverte et l'autopsie du cadavre qu'elle se décida à faire des aveux complets. Les constatations médicales ne laissent d'ailleurs aucun doute sur les causes de la mort qui est évidemment due à des chocs violents de la tête contre un corps dur.

En conséquence, la nommée Léonie Laurent est accusée d'avoir, le 20 février 1876, en la commune du Plessier-sur-Saint-Just, commis volontairement un homicide sur la personne de Laurent (Mathilde).

Le jury rapporte un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes.

En conséquence, la fille Laurent est condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Progrès de l'ART **Dentaire** Dents et Dentiers sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs.
Edouard VERBRUGHE, DENTISTE, breveté de S. M. le Roi des Belges.
Roubaix, rue de l'Espérance, 6. Roubaix
MAISON A PARIS
4, Boulevard Poissonnière 4.
NOTA. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas emplir la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir des dents chancelantes. — *Succès garanti.*

Nouvelles du soir

On nous écrit de Paris, le 15 juin juin :

M. Waddington a fourni hier à la commission du budget des explications détaillées sur les augmentations de crédits demandées par le budget de l'instruction public. Il résulte de ces explications que le gouvernement est fermement résolu à accepter le principe de l'obligation en matière d'enseignement primaire et à en poursuivre l'application dans un délai rapproché. Pour atteindre ce résultat, il faut, dès à présent, construire des écoles nouvelles, transformer et améliorer les écoles reconnues insuffisantes, assurer le recrutement du personnel enseignant, surmonter en un mot tous les obstacles.

Le ministre a aussi exposé ses vues pour l'amélioration de l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

M. Thiers a également adressé au *Journal des Débats* et au *XIXe siècle* la lettre par laquelle il dément s'être abstenu de voter contre la proposition Laisant.

Le *Journal des Débats* publie un article de M. John Lemoinne sur la Turquie débutant ainsi :

« L'homme malade n'est pas guéri, mais il va un peu mieux depuis qu'il a changé de médecins et qu'on l'a changé de régime. »

Hier après-midi sur la ligne Montparnasse a eu lieu l'épreuve « décisive » pour la traction des tramways par la vapeur. L'expérience a été concluante et a été l'avis du préfet de police et de l'ingénieur en chef de la voirie.

C'est demain soir que doit avoir lieu le départ des ouvriers délégués pour l'exposition de Philadelphie.

Les corporations ouvrières de Toulouse envoient également des délégués qui se joindront à ceux de Paris.

—

Nous recevons de l'ambassade ottomane la communication suivante :

« La nouvelle publiée par certains journaux que la mère de feu le sultan Abdul-Aziz et le prince Youssouf-Izzeddin Effendi fils de ce dernier seraient morts, est dénuée de tout fondement.

» Il résulte d'un télégramme que vient de recevoir l'ambassade ottomane à Paris, en réponse aux renseignements qu'elle avait demandés à cet égard, que ces deux personnages jouissent de la meilleure santé et sont entourés de tous les égards dûs à leur rang élevé. »

Vienne, 14 juin. — Une nouvelle entrevue est projetée entre le Czar et l'empereur d'Autriche. Elle aura lieu lorsque le Czar se rendra de Jugenheim à Varsovie.

—

Petite bourse du soir :

Emprunt,	106.10.
Turc,	14.10.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Bruxelles, 14 juin. — La nuit a été calme partout. On craint le renouvellement de désordres ce soir à Anvers et à Bruxelles.

A Virton, quelques, rixes ont eu lieu.

L'*Indépendance* croit savoir que M. Malon a remercié le bourgmestre de Bruxelles des mesures qu'il a prises pour maintenir l'ordre à Bruxelles.

Bruxelles, 14 juin, 11 h. 30 soir. — La ville est très animée; l'agitation est cependant moins forte qu'hier.

Toutes les institutions catholiques sont gardées par la gendarmerie.

Des bandes qui parcourent la ville en huant, en sifflant ont brisé les vitres de l'Institut Saint-Louis. Quelques arrestations ont été opérées.

Des piquets de gendarmerie parcourent la ville. A différents endroits, il est défendu de stationner.

Anvers, 14 juin, 11 h. 40 soir. — Les désordres continuent. Plusieurs milliers de personnes traversent la ville en criant : « A bas Malou. »

Les établissements catholiques et les couvents sont gardés par la police et la garde-civique.

Au *Handelsbad* on a cassé les vitres.

A l'Institut Saint-Norbert on a tout brisé.

A la suite d'une charge de gendarmerie, plusieurs personnes ont été blessées.

Diverses arrestations ont été opérées.

Gand, 14 juin, 11 h. soir. — Hier soir des bandes ont parcouru la ville, elles ont cassé les vitres au cercle catholique, à l'imprimerie Poëlman, à l'imprimerie du journal l'*Etudiant catholique* et au collége Sainte-Barbe.

A l'institut Saint-Armand, elles ont tout cassé. Toute la police est sur pied, gardant les établissements catholiques.

Plusieurs arrestations ont été faites.

Liége, 14 juin. — Des rixes ont eu lieu hier soir. Un agent de police a été blessé d'un coup de pistolet.

L'*Etoile* assure que le conseil des ministres se réunira demain.

Liége, 14 juin, soir. — Calme complet.

Ems, 14 juin. — Le bruit court ici que l'empereur de Russie, lors de son retour à St-Pétersbourg par Varsovie, se rencontrera avec l'empereur d'Autriche. On attend à Ems l'arrivée de l'archiduc Albert.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 15 juin, midi 10 m.

Les renseignements donnés, hier, par les journaux sont inexacts; jamais il n'a été question de crise ministérielle à l'occasion de l'élection de demain, au Sénat.

La Russie et l'Autriche se sont mises d'accord afin que les insurgés ne reçoivent plus de secours extérieurs. Elles insistent pour que les chefs des insurgés négocient avec les autorités turques.

Bruxelles, 15, matin.

Nuit calme partout, tout est rentré dans l'ordre. On croit cependant que les manifestations se renouvelleront dans la soirée.

COMMERCE

Avis divers

ANVERS, 14 juin. — *Cafés.* — A livrer par *Mennet* actuellement à Falmouth, on a vendu 4348 balles Rio, bon ordinaire à 43 1/2 cents ent. par 1/2 kil.

Cereales. — Sans affaires de quelques importance par suite du marché de Bruxelles tenu ce jour.

Une dépêche de Bruxelles mande que froments sont calmes.

Laines. — On a fait 55 balles laine de la Plata en suint.

Pétrole. — En hausse. On a fait le disp. à fr. 28 1/2, le courant du mois à 28 1/2, juillet à 00, août à 00, sept. 00, 3 derniers mois à 00, 4 de de a 31. On cote : Disponible fr. 28 3/4, cour. du mois 28 1/2, juillet 29, août 30, septembre 30 1/2, 3 derniers mois 31 1/4, 4 de de 31.

Riz. — On a fait aujourd'hui 1000 balles riz pelé divers.

Saindoux. — Le saindoux d'Amérique est très-calme et sans variation dans les prix; Wilcox, disponibles, fl. 32 1/2; Faierbanckx 32 à 32 1/4 par 50 kil.

Saloirsons. — Le lard d'Amérique est ferme et en hausse. Short middles, disponibles, 131; longs middles 125 à 126. On a vendu 25 c/s épaules à fr. 90. A livrer, moitié à moitié, fr. 120 à 121 par 100 kil.

Sucres de betteraves. — On cote 88 degrés fr. 52 1/2 pour disponible.

Hâvre, 14 juin.

Deux heures. — Notre marché aux cotons retrouve décidément plus d'activité, et la filature, dont les approvisionnements commencent à s'épuiser, revient journellement aux achats avec régularité. Les cours, par suite, sont très fermes, dans la parité suivante : très ord. N.-Orléans, fr. 75 ; bas dito, fr. 67 ; très ord. Georgie, fr. 73 : ord. Sorocaba, fr. 69; très ord. Georgie. fr. 73; ord. Sorocaba, fr. 69 : dito Pernambuco, fr. 80; bon ord. Oomra, fr. 55; dito Bengale, fr. 55 ; et ord. Cocanada, fr. 54.

A livrer, les affaires sont calmes, aujourd'hui : on cote nominalement : *low-mid.* N.-Orleans, fr. 75 à 76; *dito* en Georgie, fr. 74; *good-fair* Oomra, fr. 55; *fally-fair* dito, fr. 53, et *fair* dito, fr. 50 à 51.

Les cafés Haïti restent bien tenus, tandis que les Brésil continuent d'être faibles. La consommation a pris, ce matin : 170 s. Haïti, Gonaïves, tels quels à fr. 9 les 50 kil. ent., et 532 s. Jérémie, dito, à fr. 87.

En peaux de chevaux, il s'est fait 1,500 B.-Ayres sèches, à fr. 10 la pièce.

Dans les laines, on n'a écoulé, ce matin, que 6 B. B.-Ayres suint, à fr. 1 70 le kilog.

Les crins se sont réveillés par la vente d'une dizaine de balles M.-Video chevaux, à fr. 147 50 des 50 kilog., prix qui constitue une bonne tenue.

Les saindoux d'Amérique, à bouche, sont de plus en plus calmes, et la tendance, naturelement, est faible, les vendeurs se montrant généralement plus coulants en face des renforts qui nous parviennent encore par le *Saint-Laurent*, arrivé de New-York, ce matin. La marque Wilcox, disp., se cote fr. 68, sans acheteurs. — On n'a réalisé, aujourd'hui, qu'une vingtaine de tierces, marque Harcher Close, à fr. 66 50 les 50 kil.

Quatre heures. — Notre marché aux cotons se ferme en même position, avec une demande active, portant principalement sur les provenances d'Amérique disponibles.

A livrer, l'on a coté, aujourd'hui 331 balles Nouvelle-Orleans, sur échantillons, de fr. 72 à 77.

Les ventes notées jusqu'à quatre heures se sont élevées, en somme à 3.658 B., y compris : ces 331 B. à livrer ; 3,090 B. des E.-Unis, disp., à divers prix; 100 B. Savanilla, à fr. 62, et 97 B. Oomra, de fr. 52 à 60.

A terme, les cours sont fermes, mais les acheteurs se tiennent sur la réserve.

Pas de nouvelles affaires cotées en cafés, cette après-midi. Il a dû se faire cependant, 300 s. Haïti Cap, à livrer par *Maréchal-de-Turenne*, à fr. 91 les 50 kil. ent.

La vente publique de cirs, commencée, ce matin, ne se terminera que demain. Cette enchère a débuté très-froidement.

En laines, on a traité, de nouveau, cette après-midi, 63 B. B.-Ayres, suint, agneaux, à fr. 1 10 le kil. L'article reste lourd.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris du 14 Juin 1876.

Deux heures. — Les haussiers ne veulent plus donner de repos aux vendeurs, chaque jour nous amène une nouvelle plus-value sur nos fonds d'Etat.

Le 5 0/0, après avoir débuté à 106 fr., est tombé un instant à 105 90, mais il vient de regagner le cours d'ouverture, et en ce moment les tendances sont telles que l'on peut fonder des espérances pour une nouvelle hausse en clôture.

Ce que nous prévoyions ces jours derniers se confirme. Les quelques jours de repos que nous laisse la question d'Orient sont exploités d'une façon très-habile par les meneurs; ils connaissent la situation de place, dont le découvert est assez considérable. Il ne leur faut donc qu'un peu de patience, et les baissiers eux-mêmes finiront maintenant ce que les haussiers ont commencé.

On dit que les rachats ont déjà donné une grande partie de la plus-value que nous signalons. Nous ne sommes pas éloignés du moment où les exécutions des vendeurs commenceront.

Les actions du Foncier ont monté de 15 fr. à 685.

Le Mobilier est à 150, la Générale à 522 et la Banque égyptienne à 425.

Les actions et délégations du Canal de Suez sont très-lourdes aux prix de la veille.

Les Autrichiens et les Lombards se maintiennent, les premiers à 570 et les seconds à 176.

Le Mobilier espagnol et le Saragosse ont progressé de 5 fr.

Le Nord de l'Espagne n'a pas suivi ces deux valeurs : on l'offre à 276.

La Rente italienne est ferme à 73 40.

La Rente turque se négocie à 14 10.

Les obligations égyptiennes 1873 montent lentement, mais sans réaction ; on les cote 198 fr.

Les obligations des Charentes sont à 306 fr. et les Orléans à Châlons à 256 fr.

Les achats de Rentes françaises au comptant ont été de 11,000 fr. en 3 0/0 et 33,000 fr. en 5 0/0.

Trois heures. — Le 3 0/0 fait 69 10 et le 5 0/0 106 02.

Volontariat d'un an

M. Rassemont a l'honneur d'informer les jeunes gens de la classe 1876, qu'il ouvrira un cours d'escrime et de maniement d'armes à partir du 1er juillet. — S'adresser tous pour renseignements, au café de la *Tête-d'Or*, contour Saint-Martin, avant le 1er juillet 1876. 11481

Des Boissons Gazeuses

GUIDE PRATIQUE

Les industriels qui se livrent à l'utile fabrication des eaux de seltz et de toutes les boissons gazeuses en général, et les personnes qui ont l'intent on de s'occuper de cette lucrative industrie doivent se procurer et lire avec attention le Guide publié par **J. Hermann-Lachapelle.** Ce volume, véritable manuel d'instruction pratique, illustré de 80 planches explicatives, est le compagnon indispensable du fabricant. S'adresser à tous les libraires, en ayant soin d'exiger le Guide publié et estampillé par **J. Hermann-Lachapelle**, ou envoyer 5 fr. à l'auteur, 144, Faubourg-Poissonnière, Paris. 11307

Lire le traité des Maladies chroniques

Par le Dr **S. Thompson**, l'hippocrate de l'Amérique. Chacun peut se traiter soi-même dans plus de deux cents maladies jusqu'ici incurables. Guérison certaine. Prix 1 fr. 20 *franco*. Chez A. Delahaye, libraire, à Paris. 29041

ACHETEZ directeur vos MONTRES
70, Grande-Rue, à Besançon,
Chez **A. ROBERT**, Fabt
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
Chiffres et Décorations à votre goût. Renseigts gratis et frco 10.818

Refusez toute Contrefaçon

— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies-glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en gros, sesse, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insommie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches-vessie, foie, reins, intestins, membrane, muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre, la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Wurzer, etc etc.

N° 63.476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. — N° 46.270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46.210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46.218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur médecin Shorland, d'une hydropsie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 288 tasses, 32 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien Grand-Place ; Morelle-Bourgeois ; Desfontaines, épicier sur la place ; Léon Danjou, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Cie, Place Vendôme, 26 à Paris.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour l'insertion des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, FORMATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LÉGALES et JUDICIAIRES.

IMMEUBLES A VENDRE ou A LOUER

A VENDRE en un ou deux lots, un **Terrain** propre à bâtir, d'une superficie d'environ quatre cents mètres, situé en face de la mer, sur la Plage de Mers-les-Bains (Somme), à proximité de la gare du Tréport. — S'adresser à M. Monicz, architecte à Eu, ou à M. Mollet, notaire à Amiens.

A LOUER
Pour en jouir très-prochainement
1° UN VASTE
ÉTABLISSEMENT
à usage de
Teintures et d'Apprêts
propre à toute espèce d'industrie
Avec machine à vapeur, 7 générateurs de chacun 80 chevaux, forage et tout un matériel complet et presque neuf d'une grande valeur.
2° UN
ÉTABLISSEMENT
de tissage mécanique
avec force motrice et gaz, pouvant contenir plus de 250 métiers.
S'adresser rue du Fontenoy, n° 66, à Roubaix. 11441

A VENDRE EN DÉTAIL
Cinq Tours de diverses grandeurs, leurs outils et des transmissions;
Dix Etaux de diverses forces. Des pièces de rechange pour renvideurs;
Diverses Percouses. Divers Palons.
Un Matériel de forge, enclumes et outils;
Une Machine anglaise à gazer la laine filée ou coton;
Des Dévidoirs, des romaines, des bascules de diverses forces, des presses pour paqueter le coton ou la laine, soit de 5 soit de 10 kilos;
Deux charrettes à bras et des brouettes;
Toute une préparation anglaise pour filature laine, trois métiers continus à filer de 144 broches chacun ainsi qu'une grande quantité de bobinots diverses dimensions;
Une grande Séchoeuse neuve, comprenant environ 1.000 kilos tuyaux cuivre rouge et son ventilateur;
Trois Gills simple de Skène et Devallée;
Un Gill double;
Une Peigneuse Lister, neuve;
Une Peigneuse Rawson;
Une Lisseuse Skène et Devallée;
Une grande Ouvreuse anglaise de laine feutrée ou déchets retords;
Deux Machines à aiguiser;
Une Carde à Chapeau pour coton.
S'adresser chez M. Duriez fils, à Roubaix.

A VENDRE pour en jouir de suite, Wattrelos, près de la Place, un **Terrain** de 10 ares sur lequel il existe une **belle maison de campagne** à étage, nouvellement construite, avec cour, écurie, remise et jardin de plaisance. — S'adresser chez Mme veuve Dubus, rue du Moulin, à Wattrelos. 11279

MAISON A LOUER à l'usage de fabricant, jardin au fond de la cour, 43, rue de la Fosse-aux-Chênes. 11351

A LOUER Une grande **Maison** avec porte cochère et magasin dans le fond, sise rue Latine, 24. — S'adresser à M. Emile Delcourt, rue St-Jean, 126. 11364

A LOUER Une **maison**, rue de Lille.
On demande à **louer** une **MAISON** pour fabricant du prix de 2 à 3,000 francs.

A VENDRE Une belle **campagne**, située entre Tourcoing et Roubaix.
Rue des Champs une **maison**.
Une belle **maison** avec jardin, rue Daubenton.
Une, rue Ste-Thérèse, avec grande porte et magasin.
Plusieurs avec terrain, rue de Ma-Campagne.
Et rue Colbert, avec jardins.
Un beau **terrain** au Boulevard de Paris, par lots ou en totalité.
Le long du canal, des **terrains** propres à bâtir.
Rue de l'Homelet, un beau **terrain** propre à bâtir.
Fonds à placer sur hypothèques par somme de 25, 28 et 100 mille francs.
S'adresser à Jean-Bte Deplasse, rue du Moulin, 13.

A LOUER pour le 1er juillet, une belle **maison** à deux étages, sise rue Daubenton, comprenant salons, salles à manger, chambres à coucher. — Pour tous renseignements, s'adresser même rue n° 67. 11201

DEMANDES & OFFRES D'EMPLOIS

AVIS DE LA DIRECTION DU JOURNAL.
Toute réponse envoyée au bureau du journal doit porter sur l'enveloppe soit les initiales indiquées dans l'annonce qu'elle concerne, soit le numéro de cette annonce. Ces sortes de lettres sont remises, sans être ouvertes, aux personnes intéressées.

ON DEMANDE Un homme d'un vieux ayant de l'instruction et capable de diriger, pourvoir d'un tissage mécanique important. Réponse au bureau du journal. 11415

CONTRE-MAITRE On demande un bon contre-maître connaissant parfaitement la teinture sur coton. — Réponse au bureau du journal sous les initiales E. L. 11444

ON DEMANDE un **domestique** sachant conduire deux chevaux et faire la traite des **encelleures**. — S'adresser au bureau du journal. 11445

ON DEMANDE pour une teinturerie sur coton un bon **aiguiseur** de cardes. Inutile de se présenter sans de bonnes références. — S'adresser au bureau du journal. 11446